



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20181105\_03

### Séance du 5 novembre 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
29 octobre 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Décision modificative n°3**

M. le Maire fait part du montant du FPIC (fonds de péréquation intercommunale) demandé cette année, soit 3 193 €. Ce montant étant supérieur aux crédits ouverts dans le budget primitif, le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 diminuant de 1 200 € la ligne des dépenses imprévues et augmentant du même montant la ligne du FPIC :

- c/022 « Dépenses imprévues » ..... - 1 200 €
- c/739223 « FPIC » ..... + 1 200 €

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE